

Attestation sur l'honneur pour l'attribution d'une aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

Je, soussigné(e)

M Mme

Nom _____

Prénom _____

Domicilié(e) _____

Atteste que je suis bien acquéreur d'un vélo éligible à l'aide de Vienne Condrieu Agglomération

M'engage à ne percevoir qu'une seule aide de Vienne Condrieu Agglomération pour le vélo objet de la demande d'aide (pour rappel : une seule aide par foyer fiscal sera accordée sur toute la durée du dispositif),

M'engage à apporter la preuve aux services de Vienne Condrieu Agglomération qui en feront la demande que je suis bien en possession du vélo éligible à l'aide tel que défini dans le règlement

M'engage à restituer l'aide octroyée par Vienne Condrieu Agglomération dans l'hypothèse où le vélo concerné viendrait à être revendu dans ce délai

Sanction en cas détournement de la subvention :

Le détournement de la subvention, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal.

Article 314-1 : « l'abus de confiance est le fait par une personne de détourner au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a accepté à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende. »

Fait à _____

Le _____

Signature

Les données personnelles que vous fournissez à l'appui des pièces justificatives nécessaires à l'octroi de l'aide sont traitées par Vienne Condrieu Agglomération pour l'octroi d'une aide à l'achat d'un vélo. ces données seront conservées pendant une durée de 4 ans et seront supprimées au-delà de cette durée. Par ailleurs, les données supplémentaires renseignées par vos soins dans le questionnaire qui sont facultatives à l'octroi de l'aide sont utilisées à des fins statistiques, après anonymisation sur les usages de la mobilité. Elles seront conservées pour une durée de 2 ans.